



Pontoise Plongée Club

Sortie en mer pour les enfants

Madame, monsieur,

Le club Pontoise-Plongée organise cette année une sortie en mer dédiée aux enfants. Cette sortie se déroulera les

Samedi 21 et Dimanche 22 Juin 2014

à Saint-Malo.

Saint-Malo

Capitale historique des corsaires français attaquant la flotte britannique aux XVII^e et XVIII^e siècles, la cité corsaire garde encore la trace de cette époque. Les remparts du port sont encore en parfait état et magnifiques à visiter.

Les plongées

Le club « Saint-Malo Plongée Emeraude » nous accueillera et nous emmènera sur des sites de plongées adaptés aux enfants. Il y aura 2 plongées durant le week-end. Les rendez-vous seront à 14h30 le Samedi après-midi et à 8h00 le Dimanche matin devant le club Saint-Malo Plongée Emeraude.

En fonction des niveaux des enfants, chaque encadrant prendra 1 à 3 élèves à la fois.

Le retour au port se fera 4 heures après le rendez-vous initial.

Adresse internet du club de Saint-Malo : <http://www.saintmaloplongee.com/>

L'hébergement

Nous serons hébergés par l'hôtel de l'Europe. Le petit déjeuner sera pris à l'hôtel.

Les personnes désirant arriver dès le Vendredi soir devront le signaler lors de l'inscription. Elles devront arriver avant 23h. Le club réservera leur chambre et le petit déjeuner du Samedi matin dans l'hôtel qui nous accueillera.

En revanche, elles devront s'organiser seules pour le repas du Samedi midi.

Le dîner du Samedi soir sera pris en ville, au « Café de Saint-Malo », vers 20h.

Le déjeuner du Dimanche Midi sera pris au même restaurant, le « Café de Saint-Malo », vers 13h.

Adresses Internet des prestataires :

Hôtel de l'Europe : <http://www.hoteldeleurope-saintmalo.com/>

Café de Saint-Malo : <http://www.cafedesaintmalo.com/>

Les participants

La sortie est ouverte à tous les enfants adhérents au club Pontoise-Plongée. Ils devront être systématiquement accompagnés d'un adulte qui en sera responsable durant tout le séjour, à l'exception des temps consacrés à chaque plongée (de l'arrivée au club Saint-Malo Plongée Emeraude jusqu'au départ du même club), temps pendant lequel l'enfant sera sous la responsabilité du club Pontoise-Plongée.

L'enfant plongeur devra impérativement avoir avec lui sa licence, l'original de son certificat médical, ainsi que sa carte de diplôme (s'il en a déjà un).

Lors du dernier entraînement avant la sortie, le club confiera à l'enfant son gilet. Il devra le rendre au premier entraînement après la sortie.

Les accompagnateurs plongeurs

L'enfant peut être accompagné par un nombre illimité de personnes ((parents, frères et sœurs,)).

Parmi ces accompagnateurs, ceux qui sont eux-mêmes plongeurs (non encadrant) et souhaitent accompagner leurs enfants sous l'eau peuvent nous le signaler en notant leur niveau dans la case « Plongeur » dans le tableau d'inscription des accompagnants. Nous essaierons de répondre favorablement à ce souhait, dans la mesure des places disponibles sur le bateau (20 au total en comptant l'encadrement), les enfants restant prioritaires.

Le cas échéant, ces accompagnateurs devront, tous comme les enfants, venir avec leur licence, leur certificat médical et leur diplôme. Parmi ces accompagnateurs plongeurs, ceux qui ne sont pas adhérents à Pontoise-Plongée devront fournir au club une photocopie de ces 3 documents avant la sortie.

Le trajet

L'enfant et son (ses) accompagnateur(s) devront se rendre à Saint-Malo par leur propre moyen. Il faut compter 4 heures de route.

Les personnes n'ayant pas de moyen de transport sont priées de nous le signaler. De même, celles disposant de place dans leur véhicule et acceptant de prendre d'autres membres du club peuvent nous prévenir. Nous les mettrons en relation. En revanche, le club n'interviendra pas dans le partage des coûts liés au transport.

Tarif

Enfant plongeur	145 €
Accompagnateur plongeur non encadrant :	165 €
Accompagnateur adulte non plongeur :	90 €
Accompagnateur enfant (-14 ans) :	70 €
Supplément en cas d'arrivée le Vendredi Soir :	30 € / personne

Ces tarifs prennent en compte la location du détendeur (8€ sur l'ensemble des 2 plongées) et de la combinaison (8€ également). Les plongeurs (enfants et accompagnateurs) disposant de leur propre matériel peuvent déduire du tarif ce coût de locations.

Inscription et règlement

Les inscriptions seront clôturées le Samedi 15 Mars.

Le règlement pourra se faire en 3 fois. La totalité des chèques sera remiss lors de l'inscription, en précisant au dos les dates d'encaissement souhaitées. La totalité du montant devra être encaissé avant le 30 Mai.

Pour les accompagnateurs plongeurs, l'un des chèques devra être d'un montant de 75€. Ce chèque, correspondant au surcoût des plongées, sera rendu si nous n'avons pas assez de places disponibles pour satisfaire cette demande.

Pour être valable, l'inscription devra contenir les 2 pièces suivantes :

- le bulletin d'inscription ci-dessous
- la totalité du règlement comme décrit ci-dessus.

Les bulletins d'inscription peuvent soit être remplis, scannés et renvoyés par mail (à envoyer à l'adresse suivante : legrand.ninies@wanadoo.fr), soit donné lors des entraînements du Samedi matin.

Les règlements devront être donnés lors des entraînements du Samedi matin.

Le nombre de place sur le bateau étant limité, en cas d'inscriptions trop nombreuses, c'est la date de réception du premier des 2 documents transmis qui sera pris en compte.

Bulletin d'inscription- Sortie enfants à Saint-Malo - 21 et 22 Juin 2014

Enfant(s) plongeur(s) :

	1 ^{er} enfant	2 ^{eme} enfant	3 ^{eme} enfant
Nom			
Prénom			
Date de naissance			
Niveau			
Nombre de plongée en mer déjà effectuées			
Dispose de sa combinaison			
Dispose de son détenteur			

Accompagnateur(s) :

Nom	Prénom	Adulte / Enfant	Plongeur (niveau)	Dispose de son détend.	Dispose de sa combin.

Coût

	Nombre		Tarif unitaire	Total
Enfant(s) plongeur(s)	X	145 €	=
Accompagnateur(s) plongeurs(s)	X	165 €	=
Accompagnateur(s) adulte(s)	X	90 €	=
Accompagnateur(s) - 14 ans	X	70 €	=
Réduction pour matériel disponible	X	(- 8 €)	= -
Nuit du Vendredi au Samedi	X	30 €	= _____
Total				

Je, soussigné, (rayer la mention inutile) père, mère, tuteur de l'enfant plongeur cité ci-dessus, autorise cet enfant à effectuer une plongées en mer par jour les 21 et 22 Juin 2014 avec le club Pontoise-Plongée, soit un total de 2 plongées sur l'ensemble du séjour. D'autre part, je reconnais avoir pris connaissance du déroulement des plongées organisées par le club Pontoise-Plongée des 21 et 22 Juin 2014 pour les enfants. J'ai en particulier conscience que mon enfant ne sera placée sous la responsabilité du club que durant les temps de plongée. Le reste du temps, mon enfant sera (rayer la mention inutile) :

- sous ma propre responsabilité
- sous la responsabilité de la personne suivante :
 Nom :
 Prénom :
 Lien de parenté :

Transport (cocher la case correspondante)

- Je n'ai pas de moyen de transport.
- Je dispose d'un véhicule mais je n'ai pas de place disponible.
- Je dispose de places dans mon véhicule.

A, le/...../..... .

Signature